

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2021
	Equipier SPV – SUAP Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Septembre 2021

MODULE TRANSVERSE
<u>Bloc de compétences transverses a)</u>
Activité : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service
Compétences : 1. Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité 2. Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions 3. Contribuer au « bien vivre ensemble » 4. Préserver son potentiel physique et psychologique 5. Contrôler ses équipements de protection individuelle
Savoir-agir : 1. Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...) 2. Appliquer les principes généraux de prévention et appliquer les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles Utiliser les EPI nécessaires à la mission Réaliser la mission en adaptant son engagement aux risques, aux enjeux et à ses propres limites Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés 3. Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations relatives à l'engagement citoyen Etre en capacité d'identifier des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté ...) Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers 4. Autoévaluer son potentiel physique Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) Agir et réagir lors d'une agression physique Autoévaluer son potentiel psychologique Développer et améliorer son potentiel psychologique Agir et réagir lors d'une agression psychologique 5. Analyser l'état des équipements de protection individuelle affectés Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission, aux travaux Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle Réaliser des contrôles croisés Contrôler ses équipements de protection individuelle

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION	Création : Juin 2021
	Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Mise à jour : Septembre 2021

Eléments des compétences

Habiletés :

- Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission
- Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et son binôme
- Détecter un équipement de protection individuel présentant un dysfonctionnement
- Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle
- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la mission
- Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle
- Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiques et physiologiques
- Exercer la mission opérationnelle dans un contexte de pressions physiologiques et psychologiques
- Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiologiques
- Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision, ...)
- Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions
- Signaler les actes de violences
- Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux indicateurs de la condition physique (ICP)

Attitudes :

- Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité
- Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
- Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
- Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
- Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue...)
- Etre force de proposition en matière de SSQVS
- Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompiers
- Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
- Etre vigilant aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques
- Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

Connaissances :

- Connaître les principes généraux de prévention et règles de sécurité
- Connaître les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- Connaître les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination, ...)
- Connaître les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids ...)
- Connaître les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L'hygiène et la sécurité en service
- L'impact du stress en service
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- Le cycle de la violence
- Perception de la mission des SIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violences subies.
- La gestion des émotions
- Gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SIS (SSSM, psychologue, ...)
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2021
	Equipier SPV – SUAP Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Septembre 2021

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS 42 – Livre II
- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Procédures qualités SDIS 42 N° 048 – 015 – 014 – 001 – 020
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Plans de prévention (Pare-chocs, Cap Santé,.....)
- Modalités relatives aux ICP

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE POLE OPERATIONNEL	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2021
	Equipier SPV – SUAP Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Septembre 2021

Bloc de compétences b)	
Activité : Agir en qualité d'équipier prompt-secours	
Compétences :	
1. Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans 2. Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale 3. Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale 4. Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert	
Savoir-agir :	
1. Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier isolé Assurer la sécurité immédiate de la victime et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition Alerter, informer Réaliser les bilans 2. Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale Assurer seul une prise en charge adaptée de victime d'accidents spécifiques Assurer seul une prise en charge adaptée de victime de malaises ou maladies 3. Réaliser seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette 4. Surveiller une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert S'intégrer dans la chaîne du secours à personne	
Eléments des compétences	
Habiletés :	Connaissances :
○ Rechercher et identifier une détresse vitale ○ Désobstruer les voies aériennes ○ Agir sur les hémorragies ○ Prendre en charge une victime inconsciente ○ Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire ○ Immobiliser une victime en tant que secouriste isolé ○ Aider au relevage, brancardage et transport ○ Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie	○ Rôle et responsabilité du secouriste - Déontologie du secouriste ○ Les acteurs de l'organisation des secours ○ Marche générale d'une intervention SUAP ○ La sécurité collective et individuelle ○ La zone d'intervention ○ Bilans (circonstanciel, d'urgence vitale, complémentaire) ○ Interactions des fonctions vitales ○ Les urgences vitales ○ Malaises et affections spécifiques ○ Atteintes circonstancielles ○ Traumatismes ○ Le système ventilatoire et ses détresses ○ L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes ○ Le système circulatoire et ses détresses ○ Les hémorragies et leur traitement ○ Le système nerveux et ses détresses ○ Arrêt cardiaque – défibrillation ○ Les plaies et brûlures ○ Les noyades ○ Souffrances psychiques et comportements inhabituels ○ Les interventions sur nombreuses victimes ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels du secourisme isolé
Attitudes :	
○ Rassurer et encadrer la victime et les impliqués ○ Préserver son potentiel physique et psychologique ○ Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes	
Ressources à minima :	
- Règlement opérationnel du SDIS 42 - Référentiel technique SUAP du SDIS 42 - ITOP SUAP - PEX / REX	

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE POLE OPERATIONNEL	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2021
	Equipier SPV – SUAP Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Septembre 2021

<u>Bloc de compétences c)</u>
<u>Activité</u> : S'adapter à son environnement
<u>Compétences</u> : 1. Analyser le contexte, identifier les situations complexes et/ou à risques 2. S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
<u>Savoir-agir</u> : 1. Observer la situation, le contexte, l'environnement Analyser et identifier les risques, les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes 2. Adapter son comportement aux circonstances, aux enjeux et aux risques Anticiper sur les évolutions de la situation
<u>Éléments des compétences</u> <u>Habiletés</u> : ○ Analyser le contexte avec objectivité et recul ○ Utiliser des techniques et des matériels adaptés à la situation ○ Développer et diffuser la culture de sécurité civile ○ Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations ○ Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation <u>Attitudes</u> : ○ Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile ○ Respecter et diffuser les normes de l'organisation ○ Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte ○ Assumer ses responsabilités <u>Connaissances</u> : ○ Les biais et effets tunnel ○ Valeurs et normes de l'organisation ○ Organisation et missions du SIS ○ Droits et obligation du SPV ○ Devoir de réserve ○ Notion relative au droit de retrait
<u>Ressources à minima</u> : - Règlement intérieur du SDIS - Règlement opérationnel du SDIS - Charte des valeurs SDIS 42 - Guide de bon usage des réseaux sociaux

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2021
	Equipier SPV – SUAP Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Septembre 2021

COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI D'EQUIPIER

Bloc de compétences A

Activité : S'impliquer dans son activité

Compétences :

1. Développer la réflexivité
2. Engager une démarche de développement permanent
3. Comprendre et rédiger des écrits
4. Exercer en qualité d'acteur du service public
5. Diffuser la culture du service public

Savoir-agir :

1. Autoévaluer ses compétences et connaissances
Identifier les axes d'amélioration à développer
2. Développer ses compétences et connaissances
Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances
3. Utiliser les moyens de communication à disposition
Comprendre les documents écrits
Elaborer des écrits
4. Agir conformément aux missions du service public
Se comporter avec l'usager conformément aux valeurs du service public
5. Mesurer les limites d'actions de l'engagement citoyen
Diffuser et partager les limites d'action de la mission du SIS

Eléments des compétences

Habiletés :

- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation
- Faire face aux aléas
- Rechercher des ressources adaptées pour progresser
- Elaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Développer et diffuser la culture du service public
- Agir avec une réactivité adaptée
- Diffuser la culture de sécurité civile

Attitudes :

- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte
- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences
- S'interroger sur ses pratiques
- Savoir se remettre en cause
- Assumer ses responsabilités
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...)
- Porter les valeurs du service public
- Respecter et diffuser les valeurs et les normes de l'organisation

Connaissances :

- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Valeurs et normes de l'organisation
- Organisation et missions du SIS
- Charte du SPV

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2021
	Equipier SPV – SUAP Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Septembre 2021

- Devoir de réserve
- Processus d'amélioration continue, démarche qualité
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie
- Outils informatiques et logiciels du SIS
- La formation des SPV

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS
- Règlement opérationnel du SDIS
- Textes officiels de la fonction publique
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Guide de doctrine « gestion opérationnelle et commandement »
- ITOP « Commandement »
- Charte des valeurs SDIS 42
- Guide de bon usage des réseaux sociaux
- Charte graphique du SDIS de la Loire

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE POLE OPERATIONNEL	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2021
	Equipier SPV – SUAP Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Septembre 2021

<u>Bloc de compétences B</u>	
<u>Activité : Agir au sein d'un collectif</u>	
<u>Compétences :</u> 1. S'intégrer au sein du collectif 2. Travailler avec et pour le collectif 3. Echanger et partager les informations	
<u>Savoir-agir :</u> 1. Analyser les forces et faiblesses du collectif Développer la notion de collectif 2. Partager l'intérêt commun Favoriser la bienveillance 3. Echanger avec bienveillance et attention Partager en s'assurant d'être compris Agir dans le cadre de sa mission de service public Rendre compte des situations rencontrées	
<u>Eléments des compétences</u>	
<u>Habiletés :</u> ○ Motiver l'appartenance au collectif ○ S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif ○ Participer au développement de l'intelligence collective des équipes ○ Accepter la diversité et la mixité des collectifs ○ Communiquer avec efficacité ○ Elaborer des comptes rendus ○ Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues ○ Utiliser les équipements SIC <u>Attitudes :</u> ○ Se mobiliser pour le collectif ○ Agir pour le développement du collectif ○ Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs ○ Utiliser l'intelligence collective ○ Construire une bonne argumentation ○ Favoriser la bienveillance ○ Favoriser l'intégration de collaborateur ○ Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...) ○ S'adapter à l'évolution des SIC	<u>Connaissances :</u> ○ Organisation et missions du SIS ○ Valeurs et normes de l'organisation ○ La diversité et de la mixité des collectifs ○ Complémentarité SPP/SPV ○ L'intelligence collective ○ La boucle « observer, analyser, agir » ○ Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels ○ Règles fondamentales de la communication interpersonnelle ○ Gestuelle et gestion de l'oral ○ Organisation des systèmes d'information et de communication, déclinaison départementale, régulation avec les centres d'appels d'urgence (15-17-18-112) ○ Capacité et modalités d'utilisation des équipements de transmission ○ Procédures et langage radio ○ Le compte-rendu et la rédaction de documents ○ Déontologie et obligations professionnelles ○ Outils informatiques et logiciels du SIS ○ Le domaine associatif (FNSPF, UDSP, amicales,...)
<u>Ressources à minima :</u> - Règlement intérieur du SDIS 42 - Règlement opérationnel du SDIS 42 - Charte des valeurs - Arrêté d'organisation du SDIS de la Loire - Charte graphique du SDIS de la Loire - Guide de bon usage des réseaux sociaux	

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE POLE OPERATIONNEL	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2021
	Equipier SPV – SUAP Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Septembre 2021

<u>Bloc de compétences transversales C</u>
<u>Activité</u> : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels
<u>Compétences</u> :
1. Contrôler les matériels et véhicules 2. Reconditionner les équipements, matériels et véhicules
<u>Savoir-agir</u> :
1. Analyser l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant l'intervention Contrôler après l'intervention l'état et le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement 2. Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux
<u>Eléments des compétences</u>
<u>Habiletés</u> : ○ Analyser le bon fonctionnement des équipements, matériels et véhicules ○ Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement ○ Remettre en état les équipements, matériels et véhicules <u>Attitudes</u> : ○ Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement ○ Nuancer un dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle <u>Connaissances</u> : ○ Capacité et modalité d'utilisation des équipements, matériels et véhicules ○ Démarche qualité et amélioration continue
<u>Ressources à minima</u> :
- Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules - Règlement intérieur du SDIS 42 - Règlement opérationnel du SDIS 42

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2021
	Equipier SPV – SUAP Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Septembre 2021

DOMAINE D'ACTIVITE SUAP	
<u>Bloc de compétences 1</u>	
<u>Activité</u> : Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes	
<u>Compétences</u> : 1. Veiller à la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes 2. S'intégrer dans la chaîne du secours d'urgence aux personnes en qualité d'équipier 3. Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur 4. Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime 5. Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette 6. Transporter une victime 7. Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie	
<u>Savoir-agir</u> : 1. Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier du VSAV Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes 2. Se positionner au sein de l'équipe VSAV Collaborer avec les personnels médicaux, paramédicaux 3. Réaliser les bilans en vigueur Détecter les situations de violences familiales, adapter sa conduite, signaler les faits, indices 4. Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale Prendre en charge les victimes d'accidents spécifiques Prendre en charge les victimes de malaises ou maladies 5. Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette 6. Assurer le relevage d'une victime Participer à la désincarcération et à l'extraction d'une victime Assurer la surveillance d'une victime lors de sa prise en charge ou de son transport 7. Travailler en respectant les règles d'hygiène, d'asepsie Contrôler, reconditionner les matériels et équipements	
<u>Éléments des compétences</u>	
<u>Habiletés</u> : ○ Rechercher et identifier une détresse vitale ○ Aborder une personne agressive, violente ○ Aborder une personne en détresse sociale ○ Désobstruer les voies aériennes ○ Agir sur les hémorragies ○ Prendre en charge une victime inconsciente ○ Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire ○ Préserver les traces et indices pour les enquêtes judiciaires ○ Mettre en œuvre le protocole et les outils SINUS ○ Assurer ou participer au relevage, brancardage et transport ○ Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie	
<u>Attitudes</u> : ○ Rassurer et encadrer la victime et les impliqués ○ Préserver son potentiel physique et psychologique ○ Agir en interaction et coordination avec le personnel médical, paramédical ○ Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes	
<u>Connaissances</u> : ○ Marche générale d'une intervention SUAP ○ Les interventions à caractère social	

 SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE POLE OPERATIONNEL	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2021
	Equipier SPV – SUAP Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Septembre 2021

- La sécurité individuelle et collective
- La zone d'intervention
- Rôle et responsabilité du secouriste - Déontologie du secouriste
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- La gestion des comportements agressifs, violents
- Les acteurs de l'organisation des secours
- Bilans (circonstanciel, d'urgence vitale, complémentaire)
- Interactions des fonctions vitales
- Les urgences vitales
- Malaises et affections spécifiques
- Atteintes circonstancielles
- Traumatismes
- Le système ventilatoire et ses détresses
- L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes
- Le système circulatoire et ses détresses
- Les hémorragies et leur traitement
- Le système nerveux et ses détresses
- Arrêt cardiaque – défibrillation
- Les zones du corps humain
- Traumatologie – système locomoteur
- Les brûlures
- Traitement des morsures, piqures
- Accidents électriques
- Intoxications
- Blast
- Exposition prolongée à la chaleur / accidents dus au froid
- Pendaïson
- Membres arrachés ou sectionnés
- Pansements et bandages
- Parturientes
- Allergies
- Asthme
- Diabète
- Convulsions
- Souffrances psychiques et comportements inhabituels
- Les interventions sur nombreuses victimes
- Le plan ORSEC dont NOVI
- Le protocole SINUS
- Damage control et tuerie de masse
- Capacité et modalités d'utilisation du VSAV
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'oxygénothérapie
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'immobilisation
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels et équipements du VSAV

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Référentiel technique SUAP du SDIS 42
- ITOP SUAP
- PEX, REX

 POLE OPERATIONNEL	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).	Création : Juin 2021
	Equipier SPV – SUAP Annexe 1 : Fiches d'activités	Mise à jour : Septembre 2021

Bloc de compétences 2

Activité : Se positionner en qualité d'équipier dans le cadre d'un déclenchement avec un dispositif opérationnel réduit.

Compétences :

1. Réaliser des choix tactiques dans le cadre d'un dispositif opérationnel réduit
2. Rendre compte des actions entreprises au COS
3. Rendre compte de la situation opérationnelle au CODIS

Savoir-agir :

1. Observer la situation, le contexte
Analyser et identifier les risques et les enjeux de l'intervention
Mettre en œuvre un dispositif opérationnel réduit selon le domaine d'activité rencontré
2. Réaliser la MGO
Rendre compte au COS
3. Réaliser un message de compte rendu succinct au CODIS
Rendre compte des bilans, communiquer avec la régulation médicale

Éléments des compétences

Habiletés :

- Ordonner à son équipier les techniques opérationnelles adaptés à la mission
- Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance
- Préserver le potentiel physique et psychologique de son équipier
- Garder un contact permanent avec son équipier

Connaissances :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Marche générales des opérations ○ L'analyse de zone d'intervention ○ Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques ○ Lecture du feu ○ Combustion, propagation, explosions ○ Typologie des feux, procédés et méthodes d'extinction ○ Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés ○ Périmètres et zonages de sécurité ○ Sauvetage, mise en sécurité, confinement, évacuation ○ Gestion des fluides ○ Méthodologies opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances ○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage ○ Capacité et modalités d'utilisation des outils d'extinction ○ Capacité et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie ○ Etablissements hydrauliques et alimentation des engins ○ Règles d'emploi des EPI ○ Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires ○ L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...) ○ Organisation et chaîne de commandement |
|---|--|

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS 42
- ITOP Incendie / ITOP Commandement / ITOP SUAP / ITOP DIV
- Règlement technique Incendie
- PEX / REX